

'Que peut encore faire la communauté juive pour aider à la réhabilitation de l'image d'Israël?'

Original article: fr.ejpress.org/article/35642

124

Updated: 04/janvier/2010 08:41

Si un extra-terrestre atterrissait sur notre planète et qu'il allumait la télévision ou la radio, il arriverait rapidement à la conclusion que la Terre est une planète paisible et que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si ce n'était pour les problèmes causés par un pays illégitime et responsable de tous les conflits du Proche-Orient, un pays coupable des pires violations des droits de l'homme, un pays de sadiques qui aiment la guerre et qui prennent plaisir à occuper militairement des peuples sans défense et à tuer leurs enfants. Ce pays, c'est Israël.

Il n'y a bien sûr aucun rapport entre la réalité et la façon dont elle serait perçue, à travers les médias, par cet extra-terrestre. Le problème est que ce fossé entre la réalité et la façon dont elle est perçue ne concerne pas seulement cet extra-terrestre imaginaire. Elle concerne les centaines de millions de personnes bien réelles qui regardent la télévision, écoutent la radio, lisent le journal, et surfent sur Internet. Et le problème est que la représentation imaginaire et mensongère de la réalité a un impact sur la façon dont les gens agissent sur cette réalité. C'est parce que la propagande nazie réussit à convaincre les Allemands que les Juifs œuvraient dans le secret à la destruction de l'Allemagne que l'Holocauste a eu lieu.

La propagande est une arme à la fois redoutable et imperceptible. Comme le disait Victor Hugo: *"On résiste à l'invasion des armées, on ne résiste pas à l'invasion des idées."* Et pour reprendre la formule de Mark Twain: *"Un mensonge peut faire le tour du monde pendant que la vérité se met en route."* Autrement dit, les idées peuvent être plus fortes que les tanks, et elles n'ont pas besoin d'être vraies pour atteindre leur cible. Joseph Goebbels, le chef de la propagande nazie, l'avait bien remarqué à son époque. Lorsqu'un mensonge est énorme, disait-il, il suffit de le grossir encore plus et de le répéter incessamment, et les gens finissent par le croire.

En 1989, la revue militaire américaine *Marine Corps Gazette* publia un article intitulé "Fourth Generation War" ("La guerre de la quatrième génération"). Selon cet article, la première génération de la guerre était une guerre de bataillons où les soldats s'affrontaient directement. La deuxième génération était une guerre d'artillerie. La troisième génération était une guerre de contournement de l'ennemi et d'effondrement de sa base arrière. La quatrième génération consiste à appliquer la tactique de la troisième génération au niveau psychologique. Autrement dit, à vaincre l'ennemi en convaincant sa population qu'elle est dans le tort et qu'elle ne peut pas gagner.

Il ne s'agit pas là d'une simple théorie universitaire qui n'a jamais franchi le pas de la tour d'ivoire. Figurez-vous que lorsque les troupes américaines envahirent l'Afghanistan après le 11 septembre, elles trouvèrent une copie de cet article dans la grotte de Tora Bora, où se cachait al-Qaida. Et en février 2002, Abu Ubeid al-Qurashi, l'un des proches collaborateurs de Bin Laden, publia un article dans le journal *Al Ansar* dans lequel il expliqua que al-Qaida avait adopté le principe de la guerre de quatrième génération pour vaincre les Etats-Unis.

En fait, al-Qaida n'a fait que reprendre à son compte une tactique qui avait déjà réussi au moment de la Guerre du Vietnam. Comme l'expliqua le général vietnamien Giap: *"En 1968, il devint évident que je ne pouvais pas vaincre les 500,000 troupes américaines déployées au*

Vietnam. Et je ne pouvais pas vaincre la septième flotte avec ses centaines d'avions. Mais je découvris que je pouvais gagner la guerre par la télévision en servant chaque soir aux Américains des images qui les convaincraient de cesser la guerre."

Les écrits de Giap furent traduits en 1970 par l'OLP, qui excella à mettre la théorie en pratique avec la première guerre du Liban. Par exemple, le 10 juin 1982, le Directeur du Croissant Rouge palestinien fit circuler l'"information" aux agences de presse internationales selon laquelle 600,000 Palestiniens étaient devenus sans abris durant les premiers jours de la guerre, alors même qu'il y avait 300,000 réfugiés palestiniens dans la zone des combats. L'OLP diffusa également la photo d'un enfant palestinien criblé de balles, une photo qui fit le tour des médias. Or cette photo s'avéra être un faux.

Même chose lorsque Arafat lança sa guerre terroriste à l'automne 2000. L'Autorité palestinienne distribua en septembre 2000 une photo aux agences de presse internationales montrant un soldat israélien avec une matraque et un jeune homme au visage ensanglanté. Cette photo fut publiée en première page du *New York Times* avec le sous titre: "*Un policier israélien et un Palestinien sur le Mont du Temple.*" Là aussi, il s'agissait d'un montage. Derrière le policier israélien, on peut voir une inscription en Hébreu disant "station d'essence." Comme vous l'imaginez, il n'y a pas de station d'essence sur le Mont du Temple. Quant au Palestinien soi-disant tabassé par le policier Israélien, il s'agissait d'un jeune Juif américain de Chicago qui étudiait à la Yeshiva en Israël. Le *New York Times* s'excusa d'avoir publié ce photomontage sans vérifier ses sources, mais le mal était fait.

La liste de ces manipulations est tellement longue, que je pourrais passer toute la soirée à les énumérer. Et cette longue liste inclut bien entendu l'affaire al-Dura. Le 30 septembre 2000, la télévision française France 2 diffusa les images du scène de tirs à Gaza, montrant un enfant tentant en vain de se protéger derrière son père. Le caméraman palestinien Talal Abu-Rahmah affirma que l'enfant, Mohammed Al-Dura, fut tué par les balles israéliennes, une affirmation qui fut reprise par Charles Enderlin, qui n'était pas sur les lieux. Depuis, de nombreuses enquêtes ont prouvé qu'il s'agissait d'une mise en scène, et que Talal Abu-Rahmah a menti. Mais, là encore, le mal fut fait. Et quel mal. Ces images déclenchèrent une vague d'attaques antisémites dans le monde. Et lorsque les bourreaux de Daniel Pearl le décapitèrent devant les caméras, ils montrèrent les images de Mohammed Al-Dura pour bien faire comprendre qu'il s'agissait d'une vengeance.

Cette propagande ne se limite pas aux médias. Elle se fait également par le biais de l'ONU, où les Arabes jouissent d'une majorité automatique depuis les années 1960, et par le biais des ONG qui sont généreusement financées par l'Arabie saoudite.

Par exemple, l'ONG *Human Rights Watch* a récemment été prise la main dans le sac en train de recevoir des donations d'Arabie saoudite. Une soi-disant organisation des droits de l'homme financée par l'Arabie saoudite! Il a va de même de *Amnesty International* qui a récemment publié un rapport accusant Israël de priver les Palestiniens d'eau. Ce rapport est truffé de mensonges, mais les gens le prennent pour argent comptant. Israël est un leader mondial dans les technologies d'économies d'eau. C'est grâce à ces technologies que la consommation israélienne en eau a fortement diminué entre 1967 et 2006, alors que la consommation palestinienne, elle, a augmenté de 300% pendant cette même période.

Même chose à l'ONU. Depuis les années 1960, les Arabes disposent à l'ONU d'une majorité automatique. Comme l'avait dit Abba Eban à l'époque, si les pays arabes voulaient passer une résolution à l'Assemblée générale pour déclarer que la Terre est plate, ils auraient une majorité. C'est cette même majorité qui déclara en 1975 que le sionisme est une forme de racisme. Et c'est cette majorité qui élit au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies des pays comme la Chine, la Russie, et l'Arabie saoudite.

Le soi-disant Conseil de Droits de l'Homme passe son temps à condamner Israël, mais jamais il ne mentionne les véritables violations des droits de l'homme perpétrées par des pays comme l'Arabie

saoudite ou la Chine. Et pour cause: ces pays siègent au Conseil des Droits de l'Homme. La Commission Goldstone est la suite logique de cet univers orwellien. Le même Conseil des droits de l'homme qui a mandaté la Commission Goldstone pour faire un rapport sur la guerre de Gaza, s'est refusé en mai 2009 à nommer une commission pour enquêter sur les crimes de guerre commis par le Gouvernement sri lankais contre les Tamils. L'ONU elle-même estime que plus de 7,000 civils Tamils ont été tués par les forces armées sri lankaises, que des centaines de milliers de Tamils ont été déportés et internés dans des camps, et que l'armée sri lankaise a volontairement visé des civils.

Israël, qui a tout fait pour limiter les pertes civiles, est sur le banc des accusés pour avoir exercé son droit à la légitime défense. Mais le Sri Lanka, qui a écrasé un mouvement de libération nationale et a tout fait pour tuer le maximum de civils, a été félicité par l'ONU pour sa victoire. Et, bien entendu, vous n'avez jamais entendu l'ONU protester lorsque pendant huit années consécutives, le Hamas a bombardé de missiles les villes israéliennes mitoyennes de la Bande de Gaza en visant expressément des cibles civiles.

Afin de contrer la propagande arabe, il faut remettre les pendules à l'heure sur cinq sujets cruciaux:

Les véritables raisons de l'échec du processus de paix;
La reconnaissance d'Israël comme État juif;
La question des réfugiés;
La question des minorités et des frontières;
La question de Jérusalem.

Les véritables raisons de l'échec du processus de paix:

En janvier 2000, le Premier Ministre israélien Ehud Barak et le Ministre des Affaires étrangères syrien Farouk al-Shara étaient réunis par l'Administration Clinton à Shepherdstown (Virginie occidentale) aux Etats-Unis pour négocier un accord de paix entre les deux pays. Sans le vouloir, les deux hommes se retrouvèrent au même moment dans la salle de gym de l'hôtel où se déroulaient les négociations. Tous deux faisaient leur jogging sur un tapis roulant, et Barak ne put s'empêcher de faire la remarque à al-Shara: *"Ces tapis roulants, c'est comme le processus de paix. On court, on court, mais on reste sur place."*

C'est une bonne allégorie. Cela fait maintenant plus de seize ans qu'Israël négocie avec l'OLP, et ce que l'on appelle communément le "processus de paix" ressemble à un processus sans fin.

On entend souvent dire, aussi bien en Europe qu'en Israël, que tout le monde sait quels sont les paramètres du futur accord de paix entre Israël et les Palestiniens: l'établissement d'un État palestinien sur la totalité de la Bande de Gaza et de la Judée-Samarie (ou Cisjordanie), le partage de Jérusalem, et la renonciation palestinienne au droit au retour avec cependant l'acceptation par Israël d'un nombre symbolique de réfugiés palestiniens.

Si tel est le cas, comment se fait-il que les Palestiniens aient rejeté cette solution à trois reprises?

À Camp David, en juillet 2000, Ehud Barak accepta l'établissement d'un État palestinien sur la totalité de la Bande de Gaza, sur 91% de la Judée-Samarie, le partage de Jérusalem, et un fonds de compensation pour les réfugiés palestiniens. Arafat rejeta l'offre sans faire de contre-proposition.

En décembre 2000, le Président Clinton soumit à Israël et aux Palestiniens un plan de paix prévoyant l'établissement d'un État palestinien sur la totalité de la Bande de Gaza et sur 95% de la Judée-Samarie avec une compensation territoriale israélienne, la division de la Vieille Ville de Jérusalem avec une souveraineté palestinienne sur le Mont du Temple, et la renonciation

palestinienne au "droit au retour." Le "Plan Clinton" fut accepté par le gouvernement israélien et rejeté par l'Autorité palestinienne.

En novembre 2008, le Premier Ministre israélien Ehud Olmert proposa à Mahmoud Abbas l'établissement d'un État palestinien sur la totalité de la Bande de Gaza, sur 97% de la Judée-Samarie avec une compensation territoriale israélienne de 3%, l'internationalisation de Jérusalem, et l'acceptation par Israël d'un millier de réfugiés palestiniens. Mahmoud Abbas rejeta l'offre. Non seulement il la rejeta, mais il déclara au *Washington Post* en mai 2009 que la proposition d'Éhud Olmert montre à quel point le fossé entre Israël et les Palestiniens reste "énorme."

Le fossé est "énorme" entre la position palestinienne et entre ce que tout le monde dit être la solution au conflit. Et l'énormité de ce fossé est due au refus palestinien d'abandonner le soi-disant "droit au retour" qui mettrait fin à l'existence d'Israël comme État nation du peuple juif. Ce qui me mène à mon deuxième point.

La reconnaissance d'Israël comme État juif

Dans son "Discours de Bar-Ilan" en juin 2009, le Premier Ministre israélien a déclaré qu'il acceptait l'établissement d'un État palestinien, à deux conditions: 1. Que cet État soit démilitarisé; 2. Que les Palestiniens reconnaissent Israël comme État juif.

Tout le monde comprend ce qu'est un État démilitarisé. Mais certains se posent la question: Qu'est-ce que les Israéliens entendent par "État juif?" N'est-il pas plus démocratique d'avoir un État de tous ses citoyens?

La solution de deux États pour deux nations (un État nation pour les Juifs israéliens et un État nation pour les Arabes palestiniens) est incompatible avec la définition palestinienne du "droit au retour" puisque celle-ci ferait des Juifs une minorité dans leur propre pays. Tant que les Palestiniens n'auront pas renoncé au "droit au retour" (et ils n'y ont toujours pas renoncé), cela prouvera qu'il n'acceptent pas la solution de deux États pour deux nations et qu'il ne reconnaissent pas le droit des Juifs à leur propre État nation. Inversement, tant qu'ils refuseront de reconnaître Israël comme État juif, cela sera la preuve qu'ils n'ont pas renoncé au "droit au retour."

C'est pourquoi les Palestiniens et leurs alliés tentent de délégitimer le concept même d'État juif, en particulier au sein de l'opinion publique européenne. Ils tentent de convaincre le monde que l'idée d'un État juif est raciste, discriminatoire et anti-démocratique, et qu'Israël devrait être un "État de tous ses citoyens."

Il s'agit là d'un argument sophiste, puisque Israël est à la fois un État juif et un État de tous ses citoyens, de la même manière que la France est à la fois un État français et un État de tous ses citoyens, ou que le Japon est à la fois un État japonais et un État de tous ses citoyens. Comme la plupart des pays du monde, et comme la plupart des pays Européens, Israël est un État nation. C'est-à-dire un État qui incarne l'identité et la liberté nationales d'un peuple. L'État nation est l'expression du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans le cas d'Israël, cela signifie que le peuple juif constitue une majorité, qu'il se gouverne lui-même, que l'Hébreu est la langue nationale, que les fêtes juives sont des fêtes nationales, et que les symboles nationaux tels que le drapeau et l'hymne expriment l'indépendance du peuple juif. Mais l'État nation juif est également un État de tous ses citoyens, puisque tous les citoyens israéliens, qu'ils soient juifs ou non, jouissent des mêmes droits civiques et font partie intégrante de la souveraineté nationale – qu'ils soient Arabes, Druzes, Bédouins, Musulmans, ou Chrétiens.

Le statut des minorités en Israël est le même que celui des minorités dans les autres États nation démocratiques: l'État n'exprime pas leurs aspirations nationales, mais il préserve leurs droits civiques. Prenez la France, par exemple. La langue officielle est le Français; les fêtes nationales sont les fêtes catholiques et les dates qui commémorent des événements importants de l'Histoire de France; le drapeau tricolore et la Marseillaise sont des symboles de la Révolution française et

ils expriment l'indépendance du peuple français. Lorsque je vivais en France, l'Etat nation français n'exprimait pas mes aspirations nationales en tant que Juif, mais il respectait mes droits civiques en tant que citoyen. Comme Israël, la France est à la fois un Etat nation et un État de tous ses citoyens.

Donc l'argument selon lequel Israël ne peut pas être à la fois un Etat nation et un État de tous ses citoyens, ou un État juif et démocratique, est un argument sophiste. Les pays européens qui se laissent tenter par ce raisonnement ne semblent pas réaliser qu'il remet en cause leur propre légitimité nationale. Comme l'a dit l'écrivain israélien Aleph Beth Yéhosoua, est-ce que le Danemark est prêt à ajouter un symbole musulman à son drapeau pour donner une expression aux aspirations nationales ou religieuses de sa minorité musulmane?

Les Palestiniens ont le culot d'avancer cet argument alors même que les droits civiques des minorités ne sont pas reconnus dans les pays arabes. Théoriquement, un État peut être à la fois arabe et démocratique, mais dans les faits cela n'existe pas. Et je ne parle pas seulement l'Arabie saoudite ou du Soudan. Au sein de l'Autorité palestinienne, les minorités ne sont pas respectées, et les Chrétiens sont persécutés. Les Palestiniens veulent qu'Israël devienne uniquement un État de tous ses citoyens, mais l'État palestinien qu'ils disent vouloir établir ne serait pas, lui, un État de tous ses citoyens. Ce serait un Etat nation arabe, non démocratique, et dans lequel pas un seul juif ne sera toléré. Ce qui me mène à mon troisième point.

La question des réfugiés

Comme nous l'avons vu, le véritable obstacle à la conclusion d'un accord de paix entre Israël et les Palestiniens est la question du soi-disant "droit au retour." Entre le sommet de Camp David en juillet 2000 et la proposition d'Éhud Olmert en novembre 2008, Israël a cédé sur la question de Jérusalem et sur la question des frontières, mais pas sur la question des réfugiés palestiniens.

L'exigence palestinienne sur la question des réfugiés se traduirait par l'entrée en Israël d'environ 10 millions d'Arabes (un chiffre, entre parenthèses, qui semble être indexé au taux d'inflation puisqu'il augmente d'année en année). Cela signifierait que les Juifs ne constitueraient plus que 40% de la population de leur propre pays et donc qu'Israël cesserait d'être l'Etat nation du peuple juif. Comme l'avait clairement expliqué le Ministre égyptien des Affaires étrangères Muhammad Salah al-Din dans une interview avec le quotidien *Al Misri* le 11 octobre 1949: *"Il est évident que les Arabes exigent le retour des réfugiés en Palestine pour liquider Israël."* Ou comme le déclara le Président égyptien Gamal Abdel Nasser au journal *Zuercher Woche* le 1^{er} septembre 1961: *"Si les Arabes reviennent en Israël, Israël cessera d'exister."*

Même un journal comme *The Economist*, qui ne mâche pourtant pas ses mots sur Israël, a écrit récemment à ce sujet qu'accepter l'exigence palestinienne sur le "droit au retour" consisterait à réparer une injustice en en créant une autre.

Les Palestiniens savent que les Etats-Unis et l'Europe ne les soutiennent pas sur la question du "droit au retour." Il y bien sûr des franges relativement marginales des opinions publiques américaine et européenne qui les soutiennent sur cette question, mais il ne s'agit pas d'un soutien au niveau des dirigeants.

D'où la tentative palestinienne de présenter le retour des réfugiés palestiniens comme un droit de l'homme reconnu par le droit international. L'idée et de présenter le refus israélien sur la question des réfugiés palestiniens comme une violation des droits de l'homme et une violation du droit international. Cette idée fait son chemin, lentement mais sûrement.

Les Palestiniens affirment que d'après les résolutions de l'ONU, et en particulier la Résolution 194 de l'Assemblée générale (adoptée en décembre 1948), Israël a l'obligation de réintégrer les réfugiés palestiniens de 1948, ainsi que leurs descendants. C'est faux. Les résolutions de l'Assemblée générale ne constituent que des recommandations et n'ont pas force exécutoire en

droit international. Donc Israël n'est en aucun cas tenu d'exécuter une résolution qui n'est pas exécutoire. Mais au-delà du fait que la Résolution 194 est une recommandation non exécutoire, elle ne recommande pas à Israël de réintégrer les réfugiés arabes de 1948, ainsi que leurs descendants.

Voilà ce que dit la Résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies: *"Les réfugiés qui souhaitent retourner dans leurs maisons et vivre en paix avec leurs voisins doivent être autorisés à le faire (...) Ceux qui décident de ne pas revenir seront indemnisés pour la perte de leurs biens."*

La résolution ne parle pas de réfugiés palestiniens, mais de réfugiés. Et pour cause: le conflit israélo-arabe de 1948 a créé un double problème de réfugiés, à savoir 900,000 réfugiés juifs expulsés des pays arabes et des territoires de l'ancien mandat britannique sur la Palestine conquis par les armées arabes, et 600,000 réfugiés arabes palestiniens ayant fui leurs maisons sous l'injonction des armées arabes pendant le conflit de 1948. Les pays arabes exigent d'indemniser les réfugiés palestiniens, mais ils refusent d'indemniser les réfugiés juifs.

Par ailleurs, comment peut-on imaginer que les descendants des réfugiés palestiniens de 1948 souhaiteraient, comme le dit la résolution 194, *"vivre en paix avec leurs voisins?"* Comme le disaient clairement Salah al-Din et Nasser dans les interviews que je viens de citer, le but du retour des réfugiés est de mettre fin à l'existence d'Israël par la démographie et pas de vivre en bon voisinage. Cela fait trois générations que les réfugiés palestiniens et leurs descendants vivent dans des camps au Liban et ailleurs et qu'ils sont éduqués dans la haine d'Israël. À l'évidence, ils n'ont aucune intention de vivre en paix avec leurs voisins, et ne se conforment donc pas à l'exigence explicite de la Résolution 194.

Le droit international ne reconnaît pas de droit au retour collectif, mais uniquement un droit individuel. Comme l'explique le juriste suédois Stig Jägerskiöld, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et la Convention internationale sur les Droits civils et politiques de 1966 ne s'appliquent *"qu'à des individus faisant valoir leurs droits individuels. Il n'y a jamais eu ici aucune intention de répondre aux demandes des masses humaines qui ont été déplacées par suite d'une guerre ou d'un transfert politique de territoire ou de population, tels que la transplantation de populations ethniquement allemandes d'Europe de l'Est pendant et après la Seconde Guerre mondiale, la fuite des Palestiniens de ce qui allait devenir Israël, où l'exode des Juifs des pays arabes."*

Donc le droit international ne reconnaît pas un droit collectif des réfugiés palestiniens de 1948 de revenir en Israël. Mais si un tel droit existait, cela ne devrait pas poser problème. Des 600,000 réfugiés palestiniens de 1948, probablement 200,000 sont encore en vie aujourd'hui, et la plupart sont âgés. Pour en finir avec le conflit, Israël serait prête à les réintégrer. Mais d'après les "calculs" des Palestiniens, ils sont aujourd'hui plusieurs millions –entre 4 et 10 selon les versions. Comment sommes-nous passés de 600,000 à 10 millions?

Tout simplement à cause d'une définition aberrante qui ne s'applique qu'aux réfugiés palestiniens. Il y a aujourd'hui dans le monde deux types de réfugiés: les réfugiés, et les réfugiés palestiniens. Tous les réfugiés du monde, sauf les réfugiés palestiniens, sont sous la responsabilité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Il n'y que pour les réfugiés palestiniens qu'une agence spéciale des Nations Unies, l'UNWRA, a été créée en 1949. Inutile de dire qu'aucune agence spéciale de l'ONU n'a été créée pour les réfugiés juifs expulsés des pays arabes et musulmans. Mais cette discrimination n'est pas uniquement institutionnelle. Elle a trait avant tout à la définition même du statut de réfugié par le Haut Commissariat et par l'UNWRA. Pour le Haut Commissariat, un réfugié est une personne expulsée de son pays. Point. Mais pour l'UNWRA, cette définition se transmet de génération en génération à tous les descendants des réfugiés palestiniens de 1948 *ad vitam æternam*. C'est pourquoi le nombre de réfugiés dans le monde ne cesse de diminuer, tandis que le nombre de réfugiés palestiniens ne cesse d'augmenter. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. De 60 millions en 1948, le nombre de réfugiés dans le monde est passé à 17 millions aujourd'hui. Mais dans le cas des réfugiés palestiniens, le nombre est passé de 600,000 en 1948 à 10 millions aujourd'hui.

Mais l'absurdité des définitions de l'UNWRA de s'arrête pas là. D'après l'UNWRA il suffit, pour être considéré comme réfugié palestinien, d'avoir résidé pendant au moins deux ans dans le Mandat britannique en Palestine avant la guerre de 1948. Autrement dit, un ouvrier égyptien venu

trouver du travail à Jaffa en 1946, et qui serait reparti en Égypte en 1948 pour fuir les hostilités, est aujourd'hui considéré par l'UNWRA comme un réfugié palestinien. Et s'il n'est plus en vie, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants (bref, tous ses descendants *ad vitam æternam*) sont considérés comme des réfugiés palestiniens. Et il ne s'agit pas là de chiffres anecdotiques, puisqu'il y a eu une forte immigration arabe vers la Palestine ottomane puis britannique dès le début du 20^e siècle, en particulier à cause des opportunités offertes par l'économie créée par le *Yishuv* (la communauté juive de Palestine). Comme l'avait écrit le Président Roosevelt à son Secrétaire d'État dans une note datée du 19 mai 1939: "*Depuis 1921, l'immigration arabe en Palestine a été bien plus élevée que l'immigration juive.*"

Imaginez si le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés appliquait les définitions de l'UNWRA aux 25 millions de réfugiés nés du partage du sous-Continent indien en 1947, aux 15 millions de réfugiés allemands expulsés d'Europe de l'Est en 1945, ou au million et demi de Grecs expulsés de Turquie en 1922. D'après cette même logique, un pays comme la Pologne devrait accueillir les dizaines de millions de descendants des réfugiés allemands de 1945. Et il faudrait également que les centaines de millions de descendants des réfugiés hindous et musulmans de 1947 retraversent en sens inverse les frontières de l'Inde et du Pakistan.

Et la liste des aberrations ne s'arrête pas là. Pour les Palestiniens, pour l'UNWRA, le petit-fils d'un ouvrier égyptien ayant quitté Jaffa en 1948 après y avoir vécu pendant deux ans a le droit de s'installer aujourd'hui à Jaffa. En revanche, le petit-fils d'un Juif de Hébron qui a été assassiné lors du pogrom organisé par Hadj Amin al-Husseini en 1929, et dont la famille vivait à Hébron depuis plusieurs dizaines de générations, lui, n'a pas le droit de revenir à Hébron.

Autrement dit, l'État juif devrait intégrer des millions de réfugiés arabes fictifs, mais l'État palestinien, lui, ne tolérera pas un seul juif en son sein et expulsera tous les Juifs qui vivent actuellement au-delà de la ligne verte. Ce qui me mène à mon quatrième point.

La question des minorités et des frontières

Le conflit israélo-palestinien n'est pas unique en son genre. Il s'agit d'un conflit entre deux nationalismes qui se disputent un même pays et qui ne veulent pas vivre ensemble dans le cadre d'un État binational. Bien que différent à de nombreux égards, ce conflit est semblable à celui qui oppose jusqu'à aujourd'hui les Hindous et les Musulmans dans le sous-Continent indien. La Grande-Bretagne, qui était la puissance coloniale aussi bien en Inde qu'en Palestine, porte une lourde part de responsabilité dans l'aggravation des tensions entre Hindous et Musulmans, et entre Juifs et Arabes. Fidèle à sa stratégie de "diviser pour mieux régner" ("*Divide and Rule*"), la Grande-Bretagne proposa l'idée de partage entre deux pays, tant en Inde qu'en Palestine. En 1937, la Commission Peel proposa la division de la Palestine entre un État arabe et un État juif. Elle proposa également des échanges de populations pour que Juifs et Arabes soient respectivement réintégrés dans leurs futurs États. La Commission prit d'ailleurs pour exemple l'échange de populations entre la Grèce et la Turquie en 1922.

Le principe de la partition, cependant, n'implique pas l'absence de minorités. Il y a une minorité musulmane en Inde et une minorité hindoue au Pakistan. Mais lorsqu'il s'agit du conflit israélo-palestinien, la solution de la partition (ou ce que l'on appelle aujourd'hui "deux États pour deux nations"), exclut *a priori* l'idée qu'il puisse y avoir une minorité dans chaque État. Ou plus exactement, il doit y avoir une minorité arabe dans l'État juif (elle est aujourd'hui de 20%), mais pas de minorité juive dans l'État arabe.

Et si un Juif de Hébron, dont la famille y vit depuis des dizaines de générations (avant même l'invasion de la Palestine par les Arabes au 8^e siècle), préférerait y rester en tant que citoyen de l'État palestinien? Pour lui, vivre à Hébron est plus important que de réaliser ses aspirations nationales dans le cadre d'un État nation juif. Pourquoi le choix (qui n'est pas un choix facile) entre vivre en tant que minorité dans la ville de ses grands-parents et vivre comme majorité dans une autre ville doit-il exister uniquement pour les Arabes palestiniens mais pas pour les Juifs israéliens?

En théorie, il n'y aucune raison pour qu'il y ait une minorité arabe en Israël et pas de minorité juive en Palestine. Mais en pratique, nous savons pourquoi cela n'est pas réaliste. Tandis qu'Israël est à la fois un État nation et un État de tous ses citoyens (c'est-à-dire un État nation où la minorité arabe jouit des mêmes droits civiques que ceux de la majorité juive), l'État palestinien, lui, sera uniquement un État nation (ou même un État islamique au vue de la montée du Hamas) qui ne tolérera pas le moindre juif.

Il suffit de se souvenir du sort des Israéliens qui furent lynchés à Ramallah le 12 octobre 2000 sous les acclamations d'une foule en délire. Après quinze ans d'une propagande antisémite haineuse dans les médias, les écoles et les mosquées de l'Autorité palestinienne, on voit difficilement comment une minorité juive pourrait être tolérée et vivre en sécurité dans l'État palestinien.

Donc le partage territorial prévu entre Israël et les Palestiniens, contrairement au partage du sous-Continent indien entre l'Inde et le Pakistan, est unique en son genre puisqu'il n'envisage l'existence de minorités que dans l'un des deux pays issus dudit partage.

Au moment du retrait unilatéral israélien de la Bande de Gaza en 2005, certains habitants juifs de la Bande de Gaza avaient publiquement exprimé leur préférence de rester dans leurs villages après le retrait israélien et de devenir des citoyens palestiniens. Il leur était plus important de rester dans leurs maisons en tant que minorité que de vivre ailleurs en tant que majorité dans leur propre Etat nation. La réponse du Gouvernement israélien était que leur sûreté et leur vie même en tant que minorité juive sous souveraineté arabe serait menacée. Malheureusement, c'est vrai. Mais je pose la question: Pourquoi l'Europe, pourquoi le monde, tolèrent cette intolérance palestinienne à l'égard des Juifs qui expriment leur désir de vivre en tant que minorité dans le futur État palestinien?

Et ce partage, comment doit-il se faire? Sur la base de quelles frontières? À cette question, la plupart des gens répondent: "Sur la base des frontières de 1967, bien entendu." Encore une réponse qui prouve à quel point il faut remettre les pendules à l'heure.

D'abord, je me pose une question. S'il suffit de revenir à ce que l'on appelle à tort "les frontières de 1967" pour arriver à la paix avec les Palestiniens, comment se fait-il qu'il n'y avait pas la paix avant 1967? Les Palestiniens ont fini par convaincre le monde que l'occupation est la cause du conflit. Mais, en réalité, l'occupation est la *conséquence* du conflit. C'est précisément parce qu'on était en état de guerre avant 1967 et que les pays arabes déclenchèrent la guerre de juin 1967 qu'Israël s'est retrouvée en situation d'occupant.

Par ailleurs, l'expérience des quinze dernières années prouve que l'équation entre conflit et occupation est fautive. D'abord l'occupation israélienne en Cisjordanie et à Gaza a pris fin en 1995 avec le retrait israélien de tous les villes et villages palestiniens et avec l'établissement d'un gouvernement autonome palestinien. Est-ce que cela a mis fin au conflit? Au contraire: c'est précisément après le retrait israélien que les vagues de terrorisme palestinien ont commencé à frapper les civils israéliens dans des proportions sans précédent. Même chose dans la Bande de Gaza: en 2005, Israël a déraciné des centaines de familles juives et rasé tous les villages juifs. Israël voulait prouver qu'elle était prête à faire des concessions douloureuses pour la paix et à démanteler ce que les Palestiniens appellent "les colonies." Et qu'avons-nous eu en retour? Des milliers de roquettes tirées quotidiennement sur nos maisons, nos écoles, et nos usines.

Encore une fois, s'il suffisait de se retirer aux lignes de 67 et de démanteler toutes les habitations juives de Judée-Samarie pour arriver à la paix, comment se fait-il qu'il n'y avait pas la paix avant 1967? Tout simplement parce que cette théorie simpliste est fautive.

Alors, vous me direz: avec l'Égypte, on est revenus à la frontière de 67, et on a eu la paix. C'est vrai. Ou, plus exactement, c'est partiellement vrai, puisque la paix entre Israël et l'Égypte est purement formelle. C'est une paix froide, sans échanges commerciaux et culturels. Depuis trente ans qu'Israël et l'Égypte ont signé un accord de paix, aucun chef d'État égyptien ne s'est rendu en Israël (à l'exception de la visite éclair de Moubarak pour les funérailles de Rabin).

Avec les Palestiniens, les choses sont plus compliquées, car il y a un contentieux sur la question des réfugiés et sur la question de Jérusalem. Mais il y a également un contentieux sur la question des frontières.

Avec l'Égypte, la question des frontières ne posait pas problème, puisqu'il y avait une frontière internationale reconnue entre l'Égypte et Israël avant la guerre de juin 1967. Mais entre Israël et les Palestiniens, le concept même de "frontières de 67" est inexact.

Il n'y a jamais eu de frontière internationale reconnue entre Israël et les Palestiniens et il n'y a jamais eu d'État palestinien indépendant conquis et occupé par un pays tiers.

En 1947, la commission spéciale des Nations Unies créée pour trouver une solution au conflit en Palestine britannique, l'UNSCOP, recommanda le partage du Mandat britannique entre un État arabe et un État juif. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée Générale des Nations Unies approuva cette recommandation par un vote majoritaire. Mais, comme nous l'avons vu tout à l'heure, les votes de l'Assemblée Générale ne sont que des recommandations et n'ont pas force exécutoire en

droit international. Donc, contrairement à une idée reçue, l'ONU n'a en rien créé Israël. L'ONU n'a d'ailleurs pas le pouvoir de "créer" des États.

Les frontières proposées par le plan de partage de l'UNSCOP auraient pu théoriquement devenir des frontières internationales reconnues si le plan avait été accepté et mis en place par les parties. Mais ces frontières potentielles devinrent nulles et non avenues dès l'instant où les pays arabes et les Palestiniens rejetèrent le plan de partage et engagèrent une guerre d'extermination contre la population juive de la Palestine britannique. À l'issue du conflit, le nouvel État d'Israël réussit à repousser l'agression arabe. Conscientes de leur défaite, les armées arabes (à l'exception de l'armée irakienne) signèrent des accords d'armistice avec Israël à Rhodes en 1949. Les Accords de Rhodes n'établirent pas des frontières, mais des lignes d'armistice. Non seulement des lignes d'armistice, mais des lignes d'armistice qui furent clairement et explicitement définies comme "temporaires" dans les accords, parce que les pays arabes l'exigèrent. Ils ne voulaient pas, en effet, que ces lignes d'armistices puissent être considérées comme permanentes ou, pire, comme des frontières, ce qui pour eux aurait constitué une reconnaissance *de facto* d'Israël. Aujourd'hui, les Palestiniens et les pays arabes parlent de "frontières de 1967" alors qu'à l'époque ils ne voulaient surtout pas entendre parler du mot "frontière." Ils ont complètement retourné leur position à ce sujet.

Après la signature des Accords de Rhodes en 1949, les Palestiniens et les pays arabes auraient pu établir un État palestinien en Cisjordanie et à Gaza. Pendant les dix-huit années qui s'écoulèrent entre les Accords de Rhodes et la Guerre des Six Jours, les Palestiniens et les pays arabes s'abstinrent de créer un État palestinien. Au lieu de cela, l'Égypte et la Jordanie s'emparèrent des territoires destinés aux Palestiniens d'après le plan de partage de l'ONU (ou plutôt ce qu'il en restait après les Accords de Rhodes).

Lorsque l'Égypte et la Jordanie envahirent respectivement la Bande de Gaza et la Rive occidentale du Jourdain, elles le firent dans une guerre d'agression, mais elles n'envahirent pas un territoire souverain. Parce que les territoires en question n'étaient pas un État souverain et ne faisaient pas partie d'un État, il y avait là un vide juridique, et donc il ne s'agissait pas d'une occupation au sens légal du terme. Mais la Jordanie alla plus loin, puisqu'elle annexa la rive occidentale du Jourdain, qu'elle renomma "Cisjordanie." La communauté internationale ne reconnut pas cette annexion (à l'exception de la Grande-Bretagne et du Pakistan).

Donc quand Israël s'empara de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza pendant la Guerre des Six Jours, elle ne traversa pas une frontière mais une ligne d'armistice temporaire. Et elle ne conquiert pas des territoires souverains avec un statut juridique reconnu par la communauté internationale. Par ailleurs, tandis que l'Égypte et la Jordanie conquièrent la Bande de Gaza et la rive occidentale du Jourdain dans une guerre d'agression, Israël s'empara de ces territoires dans une guerre de légitime défense – ce qui a des implications en termes de légitimité et de légalité.

La présence israélienne en Judée-Samarie est plus légale et plus légitime que la présence jordanienne à l'époque, précisément parce que la présence israélienne est le résultat d'une guerre d'autodéfense, alors que la présence jordanienne était le résultat d'une guerre d'agression. Par ailleurs, le droit des Juifs de vivre en Judée-Samarie a été reconnu par le Mandat de la SDN en 1922, un document de droit international qui n'a jamais été abrogé.

Tout cela pour dire qu'il n'y pas de justification légale à un retrait israélien aux lignes d'armistice de 1949. En s'emparant de la Cisjordanie en juin 1967, Israël n'a pas envahi un pays souverain avec une frontière internationalement reconnue. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la résolution 242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies n'exige pas d'Israël un retrait aux lignes d'armistice de 1949.

La Résolution 242 a été adoptée en novembre 1967, alors que la guerre était finie depuis le mois de juin, c'est-à-dire cinq mois plus tôt. Pourquoi? Parce que les négociations furent ardues entre les membres du Conseil de Sécurité qui voulaient un retrait israélien total et inconditionnel (comme l'Union soviétique et la France), et ceux qui voulaient que le retrait israélien soit conditionné par un accord de paix et que son étendue soit sujette à négociation (comme les États-Unis et la Grande-Bretagne).

La Grande-Bretagne, qui présidait le Conseil de Sécurité à l'époque, finit par faire accepter sa version de la résolution qui lit le retrait israélien à un accord de paix avec les belligérants, et qui n'exige pas un retrait israélien total mais un retrait *de territoires* ("*withdrawal from territories*"). La formule demandée par la Russie et la France était "*from all the territories*" puis "*from the territories*" mais c'est finalement la formule "*from territories*" qui a été retenue. Ces négociations

figurent dans les travaux préparatoires du Conseil de Sécurité. Tant Lord Caradon, qui était à l'époque le représentant de la Grande-Bretagne aux Nations Unies, que Georges Brown, qui était le Ministre britannique des affaires étrangères, ont témoigné de ces négociations et ont confirmé que c'est la version anglaise qui fait autorité.

Le fait que la France ait traduit "*from territories*" par "*des territoires*" au lieu de traduire par "*de territoires*" parce qu'elle n'avait pas eu gain de cause n'a aucune implication juridique.

Donc le droit international n'exige pas d'Israël de se retirer aux lignes d'armistice de 1949 dans le cadre des négociations avec les Palestiniens, et certainement pas de les "compenser" avec des territoires israéliens souverains en contrepartie des territoires qui seraient annexés par Israël au-delà des lignes de 1949.

Cela inclut la question épineuse de Jérusalem, ce qui me mène à mon cinquième et dernier point.

La question de Jérusalem

À la question "comment dit-on Jérusalem en Arabe" les gens répondent généralement: *al-Quds*. Ce qui n'est pas faux, mais il s'agit là d'un terme récent. Car à l'origine, les Arabes appelaient Jérusalem *Bayt al-Maqdis*, ce qui est bien entendu la translittération arabe de l'Hébreu *Beit Hamikdash*, qui signifie "Le Temple de Jérusalem." Avant le conflit de l'époque moderne, les Arabes reconnaissaient, dans leur langage même, le passé juif de Jérusalem.

Et tel était le cas jusqu'à récemment. Un guide touristique publié par le Conseil musulman suprême en 1924 dit la chose suivante à propos du Mont du Temple: "*Ce site est l'un des plus vieux du monde. C'est là que fut érigé le Temple de Salomon.*" Plus récemment encore, l'historien palestinien Araf al-Araf (qui était un proche collaborateur de Hadj Amin al-Husseini, et qui ne peut donc pas être soupçonné de sympathies pro sionistes) écrivit dans son livre *Tariah al-Quds* (publié en 1951), que le Mont du Temple est "*sur le Mont Moriah mentionné dans le Livre de la Genèse (...) Il fut acheté par David pour construire le Temple, mais c'est son fils Salomon qui le construisit en l'an 1,007 avant l'ère chrétienne.*" Le même al-Araf écrit dans son livre *Une histoire détaillée de Jérusalem* (publié en 1961) que "*Le Mur des Lamentations est la partie extérieure du mur du Temple érigé par Hérode. Il est fréquemment visité par les Juifs, surtout le 9 du mois de Av. Là, ils commémorent une histoire glorieuse et inoubliable.*"

Je rappelle ces faits parce que, aujourd'hui, les Palestiniens nient purement et simplement l'existence même du Temple de Jérusalem, ainsi que tout lien historique et religieux entre le peuple juif et la Ville sainte.

À la Conférence de Camp David en juillet 2000, le Président Clinton fut abasourdi d'entendre Arafat nier l'existence du Temple de Jérusalem. Il ne s'agissait pas là d'une simple provocation, mais de ce qui est devenu un mythe palestinien. Ce négationnisme est repris par les Arabes israéliens eux-mêmes, qu'il s'agisse de Raed Salah (le chef de file du mouvement islamique d'Israël), des membres de la Knesset, ou anciens membres de la Knesset, Abdulmalik Dehamshe et Muhammad Barakeh, et du Président du Comité de Suivi Arabo-Israélien Shuki Khatid. Tous ont affirmé récemment que le Temple de Jérusalem n'a jamais existé et que les Juifs n'ont par conséquent aucun droit historique et religieux sur le Mont du Temple.

Ce négationnisme historique remonte à l'époque de Hadj Amin al-Husseini, le Mufti de Jérusalem nommé par les Britanniques. Jusqu'au dix-septième siècle, il n'y avait aucun consensus entre les savants musulmans concernant l'endroit précis où Mahomet attacha son cheval lors de son passage à Jérusalem. Ce n'est qu'à partir du début du vingtième siècle que al-Husseini affirma que le site en question était le Mur des Lamentations. Comme par hasard, c'est précisément à cette époque que les Juifs commencèrent à prier de façon régulière au Mur. Mais bien qu'il ait soudainement déclaré ce site sacré pour l'Islam, al-Husseini en fit un dépôt d'ordure et de déchets humains pour tenter d'empêcher les Juifs d'y prier. Étrange façon de traiter un lieu saint.

Al-Husseini ne se contenta pas d'inventer des théories farfelues niant l'existence du Temple et décrétant que le Mur des Lamentations était un lieu saint islamique (bien qu'il le profana lui-même, comme nous l'avons vu). Il propagea également des théories du complot sur la volonté des Juifs de s'emparer du Mont du Temple pour reconstruire le Temple de Jérusalem (remarquez d'ailleurs la contradiction: comment les Juifs pouvaient-ils reconstruire le Temple, si celui-ci n'avait jamais existé?). En 1929, il affirma que les Juifs étaient sur le point d'envahir le Mont du Temple, ce qui incita les Musulmans à la violence et au massacre de Hébron de 1929. Arafat ne fit que répéter ce scénario en septembre 2000 lorsqu'il affirma qu'Israël menaçait la Mosquée d'*Al-Aqsa* sur le Mont du Temple. C'est ce qui déclencha l'"Intifada d'*Al-Aqsa*."

Arafat reprit également à son compte la "transformation" par al-Husseini du Mur des Lamentation en un site islamique. À plusieurs reprises, Arafat a affirmé que le véritable nom du Mur des Lamentations est *Al Buraq*, c'est-à-dire le lieu où Mahomet a attaché son cheval, et que cela est écrit dans le Coran. Bien entendu, cela est complètement faux. Le Coran ne mentionne ni Jérusalem ni le Mur des Lamentations, et la théorie selon laquelle c'est là que Mahomet aurait attaché son cheval est une invention de al-Husseini. En février 2001, le Mufti de Jérusalem publia un *fatwa* déclarant que le Mur des Lamentations fait partie de la Mosquée *Al-Aqsa*. Ce qui est complètement aberrant. Le Mur des Lamentations est le dernier vestige du Second Temple – un vestige qui existait 635 années avant la construction de la mosquée en l'an 705.

Ce négationnisme a des conséquences. Nier l'histoire d'autrui, c'est n'avoir aucun respect pour sa foi, pour ses valeurs, pour ses lieux de mémoire. Et ce n'est donc pas un hasard si les lieux saints du judaïsme ont été systématiquement profanés et détruits par les Palestiniens et par les Jordaniens. La Jordanie a violé les Accords d'Armistice de 1949, qui régissaient entre autres le statut des lieux saints juifs de Jérusalem-Est. D'abord, elle ne permit pas aux Juifs de venir prier au Mur des Lamentations. Ensuite, elle fit détruire les 58 synagogues et écoles juives de la Vieille Ville de Jérusalem. Enfin, elle profana le cimetière juif du Mont des Oliviers, utilisant les pierres tombales pour la construction de routes, de camps militaires, et de latrines.

L'Autorité palestinienne, quant à elle, a également violé les clauses des Accords d'Oslo régissant le respect des lieux saints juifs. En septembre 2000, elle fit détruire le Tombeau de Joseph à Shekhem (Naplouse), ainsi que l'ancienne synagogue de Jéricho. Elle en appela également à la "libération" du Tombeau de Rachel à Bethlehém, affirmant qu'il s'agissait en réalité d'une ancienne mosquée. Et, depuis 1996, elle se livre à des actes de vandalisme archéologique sur le Mont du Temple pour effacer toute trace des deux Temples de Jérusalem.

En 1996 et en 1999, le *Wakf* (qui est contrôlé par l'Autorité palestinienne) a construit deux énormes mosquées sous le Mont du Temple: La Mosquée des Étables de Salomon en 1996, et la Mosquée *Al Aksa Al-Qadim* en 1999. Dans les deux cas, le *Wakf* fit des travaux de forage énormes et jeta plusieurs milliers de tonnes de débris qui contenaient des vestiges archéologiques. Des dizaines de vestiges archéologiques, dont des inscriptions hébraïques et des étoiles de David, furent retrouvés par des archéologues israéliens dans les poubelles municipales de Jérusalem, mais la plupart des vestiges jetés par le *Wakf* ont été perdus à jamais.

Donc d'un côté les Palestiniens nient l'existence du Temple, mais d'un autre côté ils font tout pour effacer les témoignages de son existence.

Nous savons quel est le sort des lieux saint juifs sous souveraineté musulmane. Et nous savons quel est le sort des lieux saints musulmans sous souveraineté juive. Dès juin 1967, Israël vota des lois garantissant la liberté de culte et la protection des lieux saints des trois religions monothéistes. Israël est le seul pays de la région qui a prouvé son respect pour les lieux saints des autres religions.

Même lorsque les pays arabes tentèrent de prouver le contraire grâce à leur majorité automatique à l'ONU, ils furent contredits par les faits. Dans les années 70 et 80, il y avait ce rituel à l'UNESCO pour vérifier les soi-disant destructions archéologiques israéliennes à Jérusalem-Est. À chaque fois, l'UNESCO nomma une commission sous la direction du Professeur Raimond Lemaire (un archéologue belge). Et à chaque fois, le Professeur Lemaire rejeta les accusations des pays arabes, et prouva qu'Israël était extrêmement respectueuse des sites musulmans.

Ceux qui en appellent à la re-division de Jérusalem ne semblent pas être conscients du fait qu'une re-division entraînera la profanation et la destruction des lieux saints juifs et des lieux saints chrétiens, tandis que les lieux saints musulmans et chrétiens sous souveraineté israélienne sont respectés et préservés.

Il existe des dizaines de propositions et de solutions pour un partage de souveraineté sur le Mont du Temple. Mais le problème n'a pas trait à la souveraineté; il a trait à la reconnaissance du passé juif. En décembre 2000, le Ministre israélien des affaires étrangères, Shlomo Ben-Ami, tenta *in extremis* d'arriver à un accord avec les Palestiniens sur le Mont du Temple. Il était prêt à remplacer la souveraineté israélienne sur le Mont du Temple par une souveraineté palestinienne exclusive, mais à condition que les Palestiniens *reconnaissent* le fait que ce site est cher aux Juifs, et à condition que le *Wakf* y cesse son vandalisme archéologique. Mais même cette proposition fut rejetée par les Palestiniens, qui n'étaient pas prêts à s'engager à laisser les Juifs prier au Mur des Lamentations dans le cadre d'un transfert de souveraineté.

Je me souviens jusqu'à aujourd'hui d'un débat que j'avais organisé à l'Université de Tel-Aviv en

mars 2007 entre le député arabe israélien Ahmad Tibi et Shmuel Berkowitz, le plus grand expert israélien sur la question des lieux saints. Lors du débat, Berkowitz finit par demander à Tibi: *"Je ne comprends pas. Pour moi, le Mont du Temple fait partie de mon patrimoine national, historique et religieux en tant que Juif. Mais je reconnais qu'il fasse également partie de votre patrimoine national, historique et religieux en tant que Musulman. Pourquoi refusez-vous de reconnaître l'importance que ce site revêt pour moi, tout en exigeant que je reconnaisse l'importance qu'il revêt pour vous?"*

Cette question demeura sans réponse. Et tant qu'elle restera sans réponse, re-diviser Jérusalem ne résoudra pas le conflit. Ce qui me mène à ma conclusion.

Il est possible de contrer la propagande arabe tout simplement en disant la vérité. Et la vérité, contrairement à ce que l'on entend souvent dire, est que:

Israël ne fait pas obstacle à la paix et à la solution de deux États pour deux nations;

Reconnaître Israël comme État juif, cela signifie reconnaître le droit des Juifs à disposer d'eux-mêmes;

Le droit international ne reconnaît pas aux réfugiés palestiniens et à leurs descendants un droit au retour en Israël;

Le droit international n'exige pas d'Israël un retrait aux lignes d'armistice de 1949;

Aucun accord ne sera possible sur Jérusalem tant que les Palestiniens nieront l'histoire juive et tant qu'ils ne montreront aucun respect pour les lieux saints juifs.

Ce sont là des faits, quelles que soient les opinions politiques de chacun. Mais encore faut-il que les Juifs d'Europe redressent les contre-vérités qui sont devenues monnaie courante. Comme l'a dit Edmund Burke: *"Il suffit, pour que la mal triomphe, que les gens de bien ne fassent rien."*

Emmanuel Navon est professeur de sciences politiques à l'université de Tel Aviv.